

# JOURNAL DE MONACO

JOURNAL HEBDOMADAIRE

Bulletin Officiel de la Principauté

PARAISANT LE JEUDI

## ABONNEMENTS :

MONACO — FRANCE — ALGÉRIE — TUNISIE  
Un an, 12 fr.; Six mois, 6 fr.; Trois mois, 3 fr.  
Pour l'ÉTRANGER, les frais de poste en sus.

Les Abonnements partent des 1<sup>er</sup> et 16 de chaque mois.

## DIRECTION et REDACTION :

au Ministère d'Etat

## ADMINISTRATION :

à l'Imprimerie de Monaco, place de la Visitation.

## INSERTIONS :

Annonces : 0 fr. 75 la ligne.

Pour les autres insertions, on traite de gré à gré.

S'adresser au Gérant, place de la Visitation.

## SOMMAIRE.

## MAISON SOUVERAINE :

Fête Nationale.

## PARTIE OFFICIELLE :

Arrêté ministériel concernant la composition du Tribunal Criminel.

## CONFÉRENCES ET CONGRÈS :

Compte rendu de la session ordinaire du Comité permanent de l'Office international d'Hygiène publique.

## ÉCHOS ET NOUVELLES :

Société des Conférences. — L'Honnête Femme et l'Amour par M. Emile Albert-Sorel.

Etat des jugements du Tribunal Correctionnel.

## LA VIE ARTISTIQUE :

Théâtre de Monte-Carlo. — Le Chevalier à la Rose ; Le Médecin malgré lui.

Dans les Concerts.

Récital d'Orgue.

## Annexe au « Journal de Monaco » :

CONSEIL NATIONAL. — Compte rendu de la séance du 22 novembre 1926.

## MAISON SOUVERAINE

La Fête Nationale a été, comme chaque année, l'occasion pour la population monégasque de témoigner son respectueux attachement à la personne du Prince et à la Maison Princièrè, et pour les Colonies étrangères de manifester leur gratitude à l'égard du Souverain dont la bienveillante tutelle leur assure une accueillante et large hospitalité.

La ville était joyeusement pavoisée dès la veille et de brillantes illuminations ont décoré les maisons de Monaco dans la soirée de samedi et, dimanche soir, celles de la Condamine et de Monte-Carlo.

Suivant la tradition, les réjouissances ont été précédées par une distribution de secours aux indigents. S. A. S. le Prince Louis II avait fait remettre à M. le Maire une somme de 5.000 francs pour être répartie entre les œuvres de bienfaisance et d'assistance. Les nécessiteux des Colonies étrangères résidant dans la Principauté ont été appelés au même titre que les nationaux à bénéficier de cette distribution.

Dimanche matin, à 11 heures, S. A. S. le Prince Pierre, Haut Protecteur des scouts de Monaco, a procédé dans la cour du Lycée, à la remise de la Médaille d'honneur de 2<sup>e</sup> classe au scout-mestre Jean Bus et de la Médaille de sauvetage de 2<sup>e</sup> classe au scout Gustave Maurice.

Son Altesse Sérénissime était accompagnée de M. le Général Roubert, premier Aide de camp du Prince Souverain. Le Prince a été reçu par M<sup>gr</sup> l'Evêque et par M. le Directeur du Lycée ; Il a été salué par les membres du

Comité, les parents et grands-parents du scout Maurice.

Son Altesse Sérénissime a passé en revue les scouts.

M. le Chanoine Durand, aumônier, et le Général Roubert, président, prononcèrent des allocutions et exprimèrent la gratitude des scouts à l'égard du Prince Souverain et de la Famille Princièrè.

S. A. S. le Prince Pierre daigna faire personnellement l'éloge du scout Maurice.

Son Altesse Sérénissime remit ensuite les distinctions honorifiques aux deux médaillés dont le Général Roubert lut les citations.

Le défilé des scouts termina cette cérémonie.

Dans l'après-midi, S. A. S. le Prince Souverain s'est rendu à l'Hôpital et a daigné remettre Lui-même la Médaille d'honneur de 1<sup>re</sup> classe aux Sœurs Vincent, Emilie et Marie des Filles de la Charité de Saint-Vincent-de-Paul.

Un peu plus tard, Son Altesse Sérénissime s'est rendue à l'Orphelinat de Monaco et a remis la Croix de Chevalier de Son Ordre de Saint-Charles à la Sœur Tiberghien, Supérieure.

Vers 6 heures, le Prince Louis II a remis au Palais la Croix d'Officier de l'Ordre de Saint-Charles à M. Joseph-Gervais Maurel, Conseiller d'Etat, Vice-Président de la Cour d'Appel, et à M. Théotime Farine, Chef de la Sûreté et Commissaire Central, en retraite ; la Croix de Chevalier à MM. de Monseignat, Conseiller à la Cour d'Appel ; René Léon, Administrateur-Délégué de la Société des Bains de Mer ; Cyprien Allias, Professeur de Mathématiques au Lycée de Monaco ; Michel Fontana, Entrepreneur de Travaux Publics.

Enfin, S. A. S. le Prince, a promu, par Ordonnance Souveraine du 16 janvier, M. Martial Drageon, Consul de Monaco à Toulon, à la dignité de Commandeur de l'Ordre de Saint-Charles.

Dans la soirée, une gerbe de fleurs offerte par la Municipalité et le Conseil Communal a été remise à S. A. S. la Princesse Antoinette. Une adresse contenant des vœux et des assurances de loyalisme était jointe à cet envoi.

S. A. S. le Prince Souverain, assisté de LL. AA. SS. la Princesse Héréditaire et le Prince Pierre, recevait le soir, à dîner : S. Exc. le Ministre d'Etat ; le Président et le Vice-Président du Conseil National ; le Secrétaire d'Etat, Directeur des Services Judiciaires et des Relations Extérieures ; S. G. M<sup>gr</sup> l'Evêque ; le Maire de Monaco, ses deuxième et troisième Adjoints ; le Consul Général de France ; le Consul d'Italie ; M<sup>gr</sup> Lesage ; ainsi que les Membres de Sa Maison et les Membres de la Maison de S. A. S. la Princesse Héréditaire : M<sup>me</sup> la Comtesse Gastaldi, M<sup>me</sup> J. Bartholoni ;

M. le Conseiller privé Fuhrmeister et le Général Roubert.

Avant le dîner, S. A. S. le Prince Souverain a remis la Croix d'Officier de l'Ordre de Saint-Charles à M. le Général Roubert, Son premier Aide de camp.

Leurs Altesse Sérénissimes, accompagnées de Leurs invités, ont assisté, de la Galerie des Glaces, à la retraite aux flambeaux qui a été précédée et suivie de l'exécution de l'Hymne Monégasque. L'apparition de Leurs Altesse Sérénissimes a été saluée par des applaudissements prolongés.

\*\*

La journée de lundi a été favorisée par un temps splendide. A 8 heures du matin, une salve d'artillerie et la sonnerie des cloches de la Cathédrale ont annoncé la solennité.

Les édifices publics, les Consuls, le Bureau Hydrographique et la plupart des maisons particulières étaient décorés de drapeaux et d'oriflammes. Dans le port, les yachts avaient arboré le grand pavois.

A 10 h. 3/4, les personnalités officielles se sont réunies à l'Hôtel du Gouvernement où elles ont été reçues par S. Exc. le Ministre d'Etat, en grande tenue, entouré des Conseillers de Gouvernement et du Secrétaire Général du Ministère d'Etat.

Le cortège, après s'être formé dans l'ordre accoutumé, s'est rendu à la Cathédrale, précédé par la Musique Municipale et encadré par une escorte de Carabiniers.

L'église, décorée de drapeaux et de massifs de plantes vertes, était remplie par une assistance où l'on remarquait de nombreux hôtes étrangers.

A onze heures, la salve de 21 coups de canon commence à retentir, annonçant le départ du Palais de Leurs Altesse Sérénissimes.

La voiture Princièrè s'arrête sur le parvis de la Cathédrale, où M<sup>me</sup> la Comtesse Gastaldi et M<sup>me</sup> Jean Bartholoni, Dames d'honneur, M. le Conseiller privé A. Fuhrmeister, Chef du Cabinet civil, le Général Roubert et le Lieutenant-Colonel Gastaldi, Aides de camp, attendent l'arrivée de Leurs Altesse.

Les honneurs sont rendus par la Compagnie des Carabiniers sous les ordres du Capitaine de Serres de Mesplès. Les clairons sonnent « Aux Champs » et la Musique Municipale exécute l'Hymne Monégasque, tandis que la foule se découvre.

S. A. S. le Prince Louis II, en uniforme de Général français, portant le Grand Cordon de Son Ordre, la plaque de Grand-Croix de la Légion d'honneur et de nombreuses décorations militaires, gravit les degrés, accompagné de LL. AA. SS. la Princesse Héréditaire et le Prince Pierre.

S. G. M<sup>gr</sup> l'Evêque, entouré du Clergé, présente l'eau bénite à Leurs Altesses Sérénissimes qui se rendent ensuite processionnellement aux fauteuils qui Leur ont été réservés dans le chœur.

M<sup>me</sup> la Comtesse Gastaldi, M<sup>me</sup> Jean Bartholoni, le Général Roubert, le Lieutenant-Colonel Alban Gastaldi entourent l'estrade sur laquelle sont placés les sièges de la Famille Princière.

S. Exc. le Ministre d'Etat, les Dignitaires, les Membres des Corps élus, les hauts fonctionnaires, les représentants des Groupements étrangers occupent leurs places dans le haut de la nef. Dans le transept, à droite du chœur, se trouvent les Membres de la Maison Princière, les invités de la Famille Souveraine et les anciens serviteurs du Palais. Vis-à-vis ont pris place les Membres du Corps Consulaire accrédité et du Bureau Hydrographique International.

Dans la nef, la Compagnie des Carabiniers forme la haie ; les Scouts rendent les honneurs dans le chœur.

La messe basse a été célébrée par S. G. M<sup>gr</sup> Clément, assisté des Chanoines Durand et Sajot.

La Maîtrise de la Cathédrale et le Chœur des Orphelines, sous la direction de M<sup>gr</sup> Perruchot, et avec le concours de M. W. Montillet, Professeur de la classe d'orgue au Conservatoire de Genève, ont exécuté un très beau programme de musique religieuse qui comportait notamment, en première audition, l'exécution d'un grand chœur à 4 voix mixtes : *Lauda Sion*, du Prince Edmond de Polignac, allié à S. A. S. le Prince Pierre.

Les Membres des Clergés régulier et séculier assistaient à la messe dans les stalles.

Dans le chœur, en contre-bas du trône épiscopal, on remarquait M<sup>gr</sup> Lesage, qui est actuellement, au Palais, l'hôte de la Famille Souveraine.

Après la cérémonie religieuse Leurs Altesses Sérénissimes ont été reconduites jusqu'au seuil de la Cathédrale avec le même cérémonial qu'à Leur arrivée.

Le cortège se reforme pour se rendre place du Palais. Les assistants vont s'inscrire sur les registres et se massent devant la porte de la résidence Princière pour assister à la revue des Carabiniers et des Sapeurs-Pompiers.

S. A. S. le Prince Souverain, LL. AA. SS. la Princesse Héritaire et le Prince Pierre, entourés des Membres de Leur Maison, ont suivi la cérémonie des fenêtres du Salon des Glaces.

Les Compagnies, sous les ordres du Capitaine de Serres de Mesplès, rendent les honneurs à l'Etendard.

Puis S. Exc. M. le Ministre d'Etat, accompagné du Général Roubert, Commandant Supérieur, du Capitaine Rafin, Commandant la Compagnie des Sapeurs-Pompiers, et du Capitaine Bernard, Commandant du Palais, se présente sur le front des troupes.

S. Exc. le Ministre d'Etat se découvre devant l'Etendard puis passe la revue d'honneur.

Le Général Roubert fait ouvrir le ban et, par ordre de S. A. S. le Prince Souverain, remet, avec le cérémonial accoutumé, la Médaille d'honneur de 2<sup>e</sup> classe au Brigadier des Carabiniers Blazy, aux Carabiniers Pelloux et Fighiera.

S. Exc. le Ministre d'Etat serre la main aux nouveaux médaillés ; puis, accompagné du Général Roubert, du Capitaine Rafin et du Capitaine Bernard, rejoint le cortège devant le Palais, pour assister au défilé.

Au passage de l'Etendard Princier toutes les Autorités se découvrent.

A la fin de la revue, le Capitaine de Serres de Mesplès, Commandant la Compagnie des Carabiniers, ordonne le « Salut au Drapeau », puis l'Etendard Princier est ramené au Palais avec son escorte d'honneur.

Les Autorités regagnent ensuite l'Hôtel du Gouvernement. Avant d'y pénétrer, S. Exc. le Ministre d'Etat remercie M. Argaing du concours apporté par la Musique Municipale.

Le lunch, présidé par S. Exc. M. Piette, a été servi dans la salle du Conseil d'Etat et dans les salons de l'Hôtel du Gouvernement.

A la table d'honneur, fleurie d'œillets rouges et blancs, on remarque, à droite du Ministre d'Etat : MM. le Baron Pieyre, Consul Général de France ; le Docteur Richard, Grand Officier de l'Ordre de Saint-Charles ; le Procureur Général Allain, Vice-Président du Conseil d'Etat ; le Général Roubert ; le Commandant Spicer-Simson, Secrétaire général du B. H. I., Commandeur de l'Ordre de Saint-Charles ; Fontana, Vice-Président du Conseil National ; Delpierre, Président du Conseil d'administration de la S. B. M.

A gauche de Son Excellence avaient pris place : S. G. M<sup>gr</sup> l'Evêque ; le Contre-Amiral Niblack, Président du B. H. I., Grand Officier de l'Ordre de Saint-Charles ; MM. Gallèpe, Mauran, Maurel, Conseillers d'Etat ; René Léon, Administrateur-Délégué de la S. B. M. ; le Docteur Vivant, Président de la Chambre Consultative.

En face du Ministre d'Etat était placé M. le Président du Conseil National, ayant à sa droite MM. le Secrétaire d'Etat Roussel ; Pitalis, Consul d'Italie ; Louis de Castro, R. Audibert, Conseillers d'Etat.

A gauche du Président de la Haute Assemblée on notait S. A. le Prince Mirza Riza Khan, Grand Croix de l'Ordre de Saint-Charles ; MM. Wiseman Keogh, Consul d'Angleterre ; le Maire de Monaco ; Labande, Conseiller d'Etat.

Au champagne, S. Exc. le Ministre d'Etat a prononcé l'allocution suivante :

Messieurs,

Je vous remercie de tout cœur d'avoir bien voulu, pour la quatrième fois, répondre à mon appel afin de célébrer ensemble la Fête du Prince Souverain, qui est en même temps la Fête Nationale.

Nous nous connaissons, en effet, depuis plus de trois ans déjà. Pendant ces trois ans, la vie a coulé sur nous avec ses petites joies et ses grandes douleurs. Egalement nos sympathies ont poussé des racines profondes.

Permettez-moi de cueillir ces sympathies, de les gerber pour, ensemble, toaster à la prospérité du Prince Souverain et à celle de la Principauté, la Constitution et notre loyalisme les confondant l'Un et l'autre.

Je lève mon verre en l'honneur du Prince Souverain Louis II et de Sa Dynastie, de S. A. S. la Princesse Héritaire, de S. A. S. le Prince Pierre et de LL. AA. SS. la Princesse Antoinette et le Prince Rainier.

(L'orchestre joue l'*Hymne Monégasque* qui est écouté debout par toute l'assistance.)

Je tiens, Messieurs, à remercier particulièrement MM. les Consuls généraux et Consuls d'avoir bien voulu s'associer à l'allégresse Monégasque, et je lève également mon verre en l'honneur des Chefs d'Etats qu'ils représentent avec tant de distinction parmi nous.

Après le lunch, S. Exc. le Ministre d'Etat, entouré de MM. Gallèpe, Conseiller de Gouver-

nement pour l'Intérieur, H. Mauran, Secrétaire Général du Ministère d'Etat, et Mallet, Directeur de la Sûreté Publique, a remis, dans son Cabinet les décorations suivantes :

*Médailles d'Honneur de 1<sup>re</sup> Classe* : Aux Brigadiers-Chefs de la Sûreté publique Pierre Allaire et Ange Gaudo.

*Médailles d'Honneur de 2<sup>me</sup> Classe* : Aux Brigadiers de la Sûreté publique Alphonse Roure et Dyonis Aschier ; et à l'agent Victor Imbert.

En épinglant les médailles, Son Excellence a adressé des paroles élogieuses aux nouveaux médaillés, leur a donné l'accolade et leur a serré la main.

Au cours de cette cérémonie, S. Exc. M. Piette a remis à M. Mallet, la Médaille d'honneur de 2<sup>e</sup> classe qui a été accordée au Sous-Brigadier de la Sûreté Aumassip, retraité, qui s'est retiré en Haute-Savoie.

L'après-midi a été occupée par les jeux populaires qui se sont déroulés place du Palais et qui avaient attiré une foule de curieux. La Société Philharmonique s'est fait entendre à plusieurs reprises et, en terminant, a exécuté l'*Hymne Monégasque*.

Leurs Altesses Sérénissimes ont suivi ces divertissements des fenêtres du Palais.

Pendant ce temps, un beau concert était donné au kiosque des terrasses de Monte-Carlo par la Musique Municipale, la Société chorale L'Avenir et la Palladienne.

Le soir, de brillantes illuminations dessinaient l'architecture du Palais Princier, les façades des édifices et couraient en guirlandes blanches et rouges le long du quai Albert I<sup>er</sup> et de l'avenue de Monte-Carlo. La place et la façade du Casino avaient également reçu une magnifique décoration lumineuse.

Un concert a été donné au kiosque des terrasses par la Philharmonique. Un superbe feu d'artifice a été tiré au Fort Antoine.

Leurs Altesses Sérénissimes assistaient à ce spectacle d'une tribune qui avait été édifée sur les terrasses.

Une représentation de gala donnée dans la salle du Théâtre de Monte-Carlo terminait la soirée. Tous les fauteuils étaient occupés par les personnalités favorisées d'une invitation du Comité organisateur.

S. Exc. le Ministre d'Etat, M. l'Administrateur-Délégué de la Société des Bains de Mer occupaient leurs loges avec leurs invités. Dans la loge municipale on notait M. Jioffredy, Adjoint, et M. le Vice-Président du Conseil National avec M<sup>me</sup> Fontana et M<sup>lle</sup> Jioffredy.

A 9 heures précises, l'entrée du Souverain dans Sa loge est saluée par l'exécution de l'*Hymne Monégasque*.

S. A. S. le Prince Louis II, en uniforme de Général français, portant Ses décorations, S. A. S. la Princesse Héritaire portant le Grand Cordon de l'Ordre de Saint-Charles et les insignes en brillants de la Légion d'honneur, S. A. S. le Prince Pierre portant également le Grand Cordon de Saint-Charles se tiennent sur le devant de la loge. Leurs Altesses Sérénissimes sont l'objet d'une respectueuse ovation.

Les invités de S. A. S. le Prince Souverain étaient : M. le Président du Conseil National ; M. le Maire et M<sup>me</sup> Alexandre Médecin ; M<sup>me</sup> la Comtesse Gastaldi et M<sup>me</sup> Jean Bartholoni, Dames d'honneur ; M. le Conseiller privé A. Fuhrmeister ; le Général Roubert, premier Aide de camp ; M<sup>lle</sup> Christiane Bartholoni.

Le spectacle comportait la représentation du *Médecin malgré lui* avec un divertissement. Il a été vivement apprécié.

A Leur sortie du théâtre, Leurs Altesses Sérénissimes ont de nouveau été respectueusement saluées par la foule.

..

Dans la matinée du même jour, S. A. S. le Prince a remis la Médaille de sauvetage au pêcheur Louis Tedoldi déjà titulaire des Médailles d'honneur de 3<sup>e</sup> et 2<sup>e</sup> classes et dont le dernier acte de courage a été accompli en août dernier.

D'autre part, le Capitaine Bernard, Commandant du Palais, a remis, au nom de S. A. S. le Prince, la Médaille du Travail de 1<sup>re</sup> classe au jardinier Henri Mezzano qui compte 38 années au service de la Maison Souveraine.

## PARTIE OFFICIELLE

### ARRÊTÉ MINISTÉRIEL

Nous, Ministre d'Etat de la Principauté,  
Vu l'Ordonnance Constitutionnelle du 5 janvier 1911;

Vu l'Ordonnance Souveraine du 2 mars 1914 sur le Tribunal Criminel;

Vu la délibération, en date du 17 décembre 1926, du Conseil de Gouvernement;

Arrêtons :

#### ARTICLE PREMIER.

La liste des personnalités appelées à faire, à tour de rôle, partie du Tribunal Criminel, comme juges supplémentaires pendant trois ans, est arrêtée ainsi qu'il suit :

MM. Aurégia Laurent, propriétaire;  
Bernasconi Charles, entrepreneur de travaux publics;  
Blanchy Adolphe, sous-chef du Secrétariat particulier de S. A. S. le Prince;  
Blot Auguste, préparateur en pharmacie;  
Bœuf Emmanuel, propriétaire;  
Crovetto Etienne, propriétaire;  
Curti Michel, sous-chef du Service des Routes à la S. B. M.;  
Franco Constant, propriétaire;  
Gastaud Théophile, adjoint au Maire;  
Melin Jean-Baptiste, propriétaire;  
Néri Louis, propriétaire;  
Olivé Joseph, propriétaire.

#### ART. 2.

Ampliation du présent Arrêté sera adressée à M. le Directeur des Services Judiciaires.

Fait à Monaco, en l'Hôtel du Gouvernement, le douze janvier mil neuf cent vingt-sept.

Le Ministre d'Etat,  
M. PIETTE.

## CONFÉRENCES ET CONGRÈS

### OFFICE INTERNATIONAL D'HYGIÈNE PUBLIQUE

#### Compte rendu de la session ordinaire d'octobre 1926 du Comité permanent.

Le Comité Permanent de l'Office International d'Hygiène publique a tenu sa session ordinaire de 1926, du 21 au 30 octobre, à Paris.

Etaient présents : MM. Velghe (Belgique), Président; Madsen (Danemark); Abd el Salam el Guindy Bey (Egypte); Taliaferro Clark (Etats-Unis d'Amérique); Barrère (France); L. Raynaud (Algérie); Duchêne (Afrique Occidentale Française); Audibert (Indochine Française); Thiroux (Madagascar); G. S. Buchanan (Grande-Bretagne); F. P. Mackie

(Inde Britannique); C. L. Park (Australie); H. B. Jeffs (Canada); S. P. James (Nouvelle-Zélande); Stock (Union de l'Afrique du Sud); Matarangas (Grèce); Lutrario (Italie); Mitsuzo Tsurumi (Japon); Roussel (Monaco); H. M. Gram (Norvège); N. M. Josephus Jitta (Pays-Bas); W. de Vogel (Indes Néerlandaises); Mimbela (Pérou); Djavad Asthiany (Perse); W. Chodzko (Pologne); Ricardo Jorge (Portugal); Yoannovitch (Etat Serbe, Croatie et Slovène); Carrière (Suisse); L. Prochazka (Tchécoslovaquie); de Navailles (Tunisie); Galib Ata (Turquie); A. Roubakine (Union des Républiques Soviétistes Socialistes); Herosa (Uruguay); ainsi que M. Pottevin, Directeur de l'Office International d'Hygiène publique.

#### I.

*Arrangement signé à Bruxelles le 1<sup>er</sup> décembre 1924, relatif aux facilités à donner aux marins du commerce pour le traitement des maladies vénériennes* (1). — Depuis le mois de mai dernier, deux nouveaux Gouvernements (ceux de la Grèce et de la Finlande) ont effectué le dépôt de leurs ratifications.

Les informations reçues permettent d'ailleurs de constater que, en Europe tout au moins, les dispositions de l'Arrangement sont mises en pratique d'une façon très générale, même dans les ports qui n'ont pas encore ratifié. En Grande-Bretagne et dans l'Irlande du Nord (qui ont ratifié), sur les 247 dispensaires existants, 89 sont répartis dans 59 ports.

*Arrangement sur les sérums antidiphthériques.* — La plupart des pays qui avaient été pressentis par le Gouvernement français, au sujet de la signature de l'acte dont le projet a été établi par l'Office, ont répondu favorablement. Quelques-uns ont déjà remis les pleins pouvoirs à l'effet de procéder à la signature, qui ne saurait probablement désormais tarder.

*Nomenclature rectifiée des causes de maladie et de décès transmise par le Gouvernement français, le 22 août 1924.* — A la liste des Gouvernements ayant fait connaître leur décision d'adopter cette nomenclature, il faut ajouter ceux de l'Australie, de la Nouvelle-Zélande, de l'Afrique du Sud, de l'Egypte, du Japon, de la Roumanie, de l'Italie et du Pérou.

#### II.

*Les obligations nouvelles de l'Office International.* — La plus grande partie de la session a été consacrée à l'étude des obligations nouvelles imparties à l'Office par la Convention internationale sanitaire du 21 juin 1926 (2) et des moyens d'y faire face.

Une commission d'expert a été nommée pour assister le Directeur dans la préparation de l'organisation nouvelle. Le Comité a, d'ailleurs, comme premier élément d'étude, pu prendre connaissance de l'organisation des services d'informations créés, pour leur propre compte, par divers Gouvernements, notamment par les Gouvernements des Etats-Unis d'Amérique et de la Grande-Bretagne, et qui répondent à une certaine partie des obligations nouvelles de l'Office.

Dès maintenant, le Directeur a été invité à engager les négociations nécessaires en vue d'obtenir, conformément aux prévisions de l'article 7 de la Convention, et sous réserve expresse des dispositions du dernier paragraphe de cet article, la coopération, de divers organismes internationaux, notamment du Bureau de la Société des Nations pour l'Extrême-Orient, à Singapour, et du Bureau sanitaire panaméricain.

L'établissement des *modèles de certificats de dératisation et d'exemption de la dératisation*, prévus par l'article 28 de la Convention, a été remis à une Commission spéciale.

La Conférence sanitaire de Paris 1926 a renvoyé à l'étude de l'Office les questions relatives à la *signalisation* et, en particulier, à l'*utilisation de la T. S. F.* en vue des opérations sanitaires.

(1) V. *Bulletin de l'Office International d'Hygiène publique*, t. XVIII, (1926), p. 1092.

(2) *Ibidem*, p. 1221.

En ce qui concerne la signalisation, le Comité a été saisi, par la Direction du Bureau hydrographique international de Monaco, de propositions en vue d'une Conférence maritime internationale, prévue pour 1927. Il les a examinées et a formulé ses observations qui ont été transmises au Bureau hydrographique international.

Les questions relatives à la T. S. F., qui font en ce moment l'objet d'examen dans divers Pays, ont été retenues pour une étude ultérieure. La Conférence a, de même, renvoyé à l'Office, pour étude et pour toutes initiatives éventuelles, les *questions relatives à la situation des médecins embarqués à bord des navires*. Un premier échange de vues est intervenu sur ce sujet, qui sera repris au cours des sessions ultérieures.

Le Comité s'est également préoccupé des *instructions médicales et sanitaires destinées aux capitaines des navires* qui n'ont pas de médecin à bord. Pénétré de l'intérêt qu'il y aurait à établir, pour ces instructions, un modèle international uniforme, il a décidé de se mettre en rapport avec la Ligue des Sociétés de la Croix-Rouge, qui a déjà pris une initiative en ce sens.

Le Comité a pris connaissance du *Rapport sur les travaux de la huitième session du Comité d'Hygiène de la Société des Nations*, tenue à Genève du 13 au 17 octobre 1926.

#### III.

Le Comité a reçu des communications, dont plusieurs ont donné lieu à des discussions approfondies, sur les questions portées à l'ordre du jour. La plupart ont été ou seront publiées dans le *Bulletin de l'Office International d'Hygiène publique*. En voici l'indication sommaire :

L'importance de moins en moins grande que, dans les divers pays, on attache à la *désinfection terminale*, par rapport à la désinfection en cours de maladie, et la manière dont peut se pratiquer, dans les meilleures conditions de sécurité et d'économie, l'isolement des contagieux dans le service hospitalier.

Les *maladies du groupe méditerranéen*, notamment les leishmanioses, la bilharziose et la fièvre ondulante.

Le développement de la *lutte contre le paludisme* en Italie et en Egypte.

Les *séquelles mentales de l'encéphalite léthargique* et les mesures prises en ce qui les concerne en Angleterre.

La *fièvre scarlatine*: son évolution dans divers pays; tentatives de sérothérapie et de vaccination. En Angleterre, la maladie accentue son caractère de bénignité, mais l'expérience démontre que les complications sont plus fréquentes chez les malades, même bien soignés, à domicile, que chez les malades hospitalisés, d'où l'indication d'hospitaliser toutefois que l'on peut. Tenant compte de toutes les données en présence, le Métropolitain Asylums Board de Londres a décidé que l'ordre de priorité pour l'hospitalisation des contagieux devait être établi de la façon suivante: diphthériques, scarlatineux, rougeoleux, coquelucheux.

*Relation d'un voyage d'études* effectué dans les ports de la Baltique et de la mer du Nord par un groupe d'officiers sanitaires. — Observations recueillies en ce qui concerne le contrôle des navires à l'arrivée, la désinfection, la dératisation et le rat-proofing, les facilités pour le traitement des vénériens, les maisons de repos et de récréation, les Instituts de Médecine tropicale de Hambourg. Londres et Amsterdam, les installations pour les émigrants.

Les lazarets paraissent avoir moins de faveur; ils ne servent que rarement et leur entretien coûte cher. Il est plus courant maintenant d'envoyer à l'hôpital des contagieux de la ville un malade contagieux, quelle que soit la nature de sa maladie, qui arrive à bord d'un navire.

Le *traitement des marins vénériens*. — Il a été déjà fait allusion plus haut à l'organisation créée en Grande-Bretagne en rapport avec l'Arrangement

du 1<sup>er</sup> décembre 1924, et qui comprend 89 centres dans 59 ports.

**Le cancer.** — Organisation de la lutte contre le cancer en Grande-Bretagne, en France, en Italie, en Suisse, en Hollande, au Japon, en Russie; création de centres anticancéreux, de diagnostic et de traitement; diffusion dans le public des notions concernant l'importance du diagnostic et du traitement précoces, etc. Certaines observations faites en Suisse, en Russie et au Japon tendraient à faire attribuer aux régimes alimentaires une influence sur la production du cancer.

**La faune des rongeurs et de leurs puces dans ses rapports avec la peste.** — La question est compliquée par le fait de la grande diversité de la nomenclature zoologique. Les noms de genre et d'espèce, pour un animal, varient selon les auteurs. Mais, d'une étude préliminaire déjà poussée, on peut dégager les conclusions suivantes :

1<sup>o</sup> La peste murine, pénétrant dans l'*hinterland* de certaines zones de l'Asie, de l'Afrique et de l'Amérique, est parvenue, par la contamination des rongeurs sauvages, très sensibles au virus, à allumer d'une façon durable et indépendante de son origine première, des foyers enzootiques permanents de peste qu'on pourrait dénommer *selvatique*, à cause de l'habitat de ses porteurs dans des régions désertiques (steppes, veld, etc.).

2<sup>o</sup> Cette faune pestigène varie selon les régions envahies, et quoiqu'il y ait toujours ou presque toujours des espèces diverses atteintes, ce n'est qu'une espèce seule ou un groupe d'espèces similaires qui joue le rôle capital de l'entretien épizootique et représente le réservoir du virus. Tels sont notamment : le tarbagan (*Arctomys Bobac*) au Nord-Est de l'Asie; la gerbille (*Taterona lobengula*) dans l'Afrique du Sud; les spermophiles (*Spermophilus fuscus, mugojaricus, rufescens, fulvus*, etc.) dans le Sud-Ouest de la Russie; les tamias, écureuils, en Californie, etc.

3<sup>o</sup> D'autres espèces y collaborent, et parmi elles on doit détacher celles qui, moins sauvages, viennent rôder dans les habitations humaines, devenant des intermédiaires de l'infection pour l'homme, telles surtout les diverses variétés de souris des champs (*Rattus concha, Arvicanthus pumilio*). Lorsque c'est l'homme qui se met en contact avec l'espèce infectée, soit pour la chasser, soit dans les champs cultivés pour protéger les moissons, soit pour son profit alimentaire ou pécuniaire, comme c'est le cas pour le tarbagan, l'espèce complémentaire n'intervient pas. Ordinairement les rats communs, les deux *sylvaticus*, vecteurs par excellence de la peste universelle, n'ont eu jusqu'ici aucune part dans le contagé. Ils n'ont fait qu'ouvrir la porte de l'infection à d'autres espèces sensibles.

4<sup>o</sup> Quoique l'échange inter-zootique et zoolumain puisse se faire par divers procédés de transmission, le rôle capital est dévolu, comme pour la peste murino-humaine, aux ectoparasites, surtout à des puces telles que *Ceratophyllus silantievi*, *C. Tesquorum*, *Neopsylla setosa*, capables aussi de piquer l'homme.

5<sup>o</sup> La peste chez ces rongeurs sauvages revêt certains aspects particuliers. Les localisations ganglionnaires vont parfois jusqu'au bubon; les localisations viscérales sont très accentuées, surtout la pulmonaire. Chez ceux qui hivernent, l'infection peut rester localisée au point d'inoculation, pour éclater aiguë au moment du réveil. La peste peut aussi évoluer dans les cas bénins sans bactériémie.

6<sup>o</sup> La peste humaine provenant de la peste selvatique prend les allures habituelles. Toutefois, la peste pneumonique s'y mêle fréquemment et avec une prédominance remarquable en Mandchourie. Cette pneumo-peste est consécutive à la peste bubonique et septicémique, mais vraisemblablement elle pourra être contractée, soit de la zoo-peste pulmonaire des rongeurs sauvages, notamment des carbagans, soit de la manipulation même du virus pesteux existant dans les carcasses et les fourrures — une genèse

semblable à celle des pestes dites de laboratoire, qui sont le plus souvent des pestes pulmonaires.

7<sup>o</sup> La prophylaxie a visé l'extinction de l'enzootie par l'extermination des rongeurs sauvages, qui, exigeant des moyens persévérants et coûteux, est difficile à atteindre. Il est possible néanmoins d'établir, autour des endroits habités, une zone de protection, où les espèces nuisibles soient réduites au minimum, par l'emploi direct des toxiques, des explosifs, et surtout des gaz asphyxiants. Au contraire de ce qu'on faisait jusqu'ici, on doit favoriser le peuplement des espèces qui sont les ennemis naturels des rongeurs des champs — mammifères, oiseaux et reptiles carnivores. Dans le cas d'une chasse à revenus considérables, telle que celle des tarbagans, et partant impossible pratiquement à prohiber, il n'y aura qu'à exercer un contrôle actif sur cette chasse, la soumettre à des règles et des instructions, comme pour les industries dangereuses.

**La paralysie générale.** — Les informations reçues montrent que cette affection est en décroissance très nette dans certains pays, notamment en Angleterre et en Tchécoslovaquie. En ce qui concerne les tentatives faites dans le sens du traitement de cette affection par l'inoculation du paludisme, le jugement qu'on peut porter, sans être définitif, est plutôt favorable.

**La lèpre.** — En Bosnie-Herzégovine, cette maladie, qui avait d'abord été en décroissance, marque une tendance en sens inverse. Le nombre des lépreux, tombé de 136 en 1909 à 27 en 1923, s'est de nouveau relevé à 42 en 1924.

En Corée, on peut compter qu'il existe actuellement trois ou quatre mille lépreux; le traitement par les éthers des acides gras de l'huile de chaulmoogra paraît, dans certains cas, donner quelques guérisons.

Trois cas de lèpre ont été récemment découverts en Suisse, dans un village absolument isolé en pleine montagne, où l'on ne peut accéder qu'à dos de mulet, chez des sujets n'ayant jamais quitté le pays. Il s'agirait peut-être de la reviviscence d'un ancien foyer. Les malades ont été isolés.

**Le trachome.** — Données sur la lutte entreprise en Italie et en Hollande. La maladie, qui était extrêmement rare en Suisse, y devient plus fréquente, sans qu'il s'agisse de cas importés.

Dans l'Amérique du Sud, les cas sont assez nombreux, mais il s'agit de cas importés par les émigrants; il n'existe pas de foyers endémiques.

**La protection et l'assistance de la maternité et de l'enfance** en Italie et la législation des divers pays concernant le repos des femmes avant et après les couches.

Une poussée d'*ictère catarrhal* épidémique en Angleterre.

**La prophylaxie de la diphtérie** au Japon.

## ECHOS & NOUVELLES

### SOCIÉTÉ DE CONFÉRENCES

M. Emile Albert-Sorel porte avec une grâce souriante et discrète le redoutable fardeau d'un nom illustre qu'il honore à son tour par son double talent de romancier et de critique littéraire.

Il a parlé mardi dernier (le jour de la réunion ayant du être changé en raison de la fête de S. A. S. le Prince) de l'Honnête femme et l'Amour.

La réputation du conférencier et le titre même de sa causerie lui avaient attiré un nombreux auditoire où — nul n'en sera surpris, — l'élément féminin était en majorité.

On n'attendait pas sans curiosité de savoir ce que M. E. Albert-Sorel pourrait dire sur un sujet aussi délicat et de quelle manière il le traiterait. Se présenterait-il en moraliste austère, en psychologue impitoyable, en observateur mondain?

M. E. Albert-Sorel a été à la fois moraliste, psychologue et observateur, mais sans austérité, sans cruauté, sans snobisme non plus, avec une grâce, une légèreté de main, une élégance, une finesse et aussi une verve spirituelle qui ont ravi son auditoire.

La moindre défaillance de parole, le moindre manque de doigté présentaient, en pareille matière, un constant péril. M. Sorel s'est amusé à côtoyer l'abîme, il s'est fait un jeu de s'aventurer jusqu'au bord extrême du précipice sans que la crainte du redoutable faux pas vint troubler sa vue ou fit hésiter sa marche. On avait l'impression d'assister à un exercice de périlleuse acrobatie accompli avec une aisance et une grâce merveilleuses par un virtuose de la parole.

Le conférencier a examiné à travers la Princesse de Clèves et le Lys dans la Vallée comment l'amour s'insinue au cœur d'une honnête femme et ce que l'honnêteté absolue de l'âme peut perdre dans ces passions idéales. Il a appliqué les conclusions de sa critique à la jeune fille moderne, si semblable au fond, malgré les différences de surface, à sa mère et à ses aïeules. Et il a terminé par un rappel de la scène si noblement émouvante où Daudet, dans *l'Arlésienne*, met en présence le berger Balthazard et la vieille Renaude, fidèles à l'amour sans tache que leur intransigeante conscience immola au devoir et qui auréole leurs jours finissants.

S. A. S. la Princesse Héréditaire présidait la réunion. Son Altesse Sérénissime a exprimé à M. Emile Albert-Sorel le regret de S. A. S. le Prince Pierre empêché d'assister à la conférence et a vivement félicité l'orateur.

L'auditoire a manifesté par des applaudissements chaleureux et prolongés le plaisir très délicat et très vif qu'il avait pris à cette brillante causerie.

Dans ses audiences des 21, 28 décembre 1926 et 4 janvier 1927, le Tribunal Correctionnel a prononcé les jugements suivants :

M.-A.-J., F., chauffeur d'automobile, né le 8 novembre 1907, à Nice, y demeurant. — Infractions à la législation sur les automobiles : 100 francs d'amende. Déclaré M. L., le père, civilement responsable.

S. J., barman, né le 10 septembre 1901, à Aisone province de Cuneo (Italie), demeurant à Monaco. — Infractions à la législation sur les automobiles : 100 francs d'amende.

B. A., peintre en bâtiments, né le 24 décembre 1910, à Beausoleil, y demeurant. — Infraction à la législation sur les automobiles : 25 francs d'amende (avec sursis).

L.-H. A., s'étant dit G. G., né le 1<sup>er</sup> février 1906, à Caen (Calvados), garçon boucher, ayant demeuré à Monaco. — Vol : dix-huit mois de prison (par défaut).

C. L., employée de fabrique, née le 18 juin 1910, à Monaco, y demeurant. — Coups et blessures volontaires réciproques : 16 francs d'amende (avec sursis).

T.-C. N., employée de fabrique, née le 12 juillet 1912, à Menton, demeurant à Beausoleil : Coups et blessures volontaires réciproques : 16 francs d'amende (avec sursis). T. H., a été déclaré civilement responsable.

C. C., industriel, né le 19 décembre 1888, à Milan (Italie), demeurant à Beausoleil. — Infraction à la législation sur les automobiles : 200 francs d'amende (par défaut).

G. F., maçon, né le 17 juin 1871, à Dolceacqua, province d'Impéria (Italie), demeurant à Beausoleil. — Infraction à arrêté d'expulsion et ivresse manifeste : un mois de prison et 16 francs d'amende pour le délit, 5 francs d'amende pour la contravention.

V.-F., guide-courrier, né le 20 février 1866, à Haarlem (Hollande), demeurant à Bruxelles. — Abus de confiance : deux ans de prison et 50 francs d'amende (par défaut).

## LA VIE ARTISTIQUE

## THÉÂTRE DE MONTE-CARLO

## Le Chevalier à la Rose.

Au cours de la précédente saison, les habitués des soirées d'opéra eurent l'insigne et raffinée joie d'assister à la représentation de *Chevalier à la Rose*, œuvre dont la musique était de la façon géniale de M. Richard Strauss. Ce jeudi 13 janvier, reparut de nouveau sur la scène de Monte-Carlo, *le Chevalier à la Rose*, mais sous les espèces d'un *Film*. Cette fois, l'ouvrage était privé de paroles. Nous n'oserions avancer qu'arrangée, appauvrie et considérablement modifiée en son intrigue pour répondre aux exigences cinématographiques, l'œuvre a beaucoup gagné. C'est autre chose. D'ailleurs, un film n'est pas une comédie. Avec ses changements de lieux, ses ajoutés de batailles, ses développements de mise en scène, les transformations de sa trame, ses intrusions de personnages et ses tribulations de maintes sortes, le *Film* n'en constitue pas moins un spectacle curieux et qui a de quoi plaire.

Si la grosse farce a disparu de l'action, la drôlerie n'en a pas été exclue. Tout est resserré autour de l'anecdote sentimentale, étirée le plus possible. La jalousie du maréchal, introduite dans la fable, dans le but d'en corser les ressorts, n'en renforce guère l'intérêt. Au reste, présenté tel qu'il est, ce Maréchal, habitué aux triomphes des champs de bataille, est à tout prendre un drôle de polichinelle. Il ne joue qu'un rôle assez ridicule. Il se bat, au mépris de son rang et de sa situation, sans raison plausible, avec les invités de sa femme, tous gens du plus grand monde de la Cour d'Autriche. Un fantoche ne ferait pas pire que ce noble seigneur, qui se laisse guider dans ses actes par les dénonciations quelconques de domestiques suspects qui, finalement, est dindonné de la meilleure façon. Le Comte Almaviva avait une autre allure vis-à-vis de sa femme et du leste et charmant Chérubin. Et encore Almaviva n'était pas trompé, tandis que le maréchal ?...

Les photographies sont fort belles ; l'arrangement des scènes, la mise en place des personnages et la présentation générale du *Film* donnent toutes satisfactions aux yeux. Que demander de plus ?

La musique de M. Richard Strauss se mêle le mieux du monde aux péripéties dramatiques ou comiques. Elle en explique et décuple les diverses significations. On est souvent distrait de l'écran, tant l'oreille subit l'attraction murmurante ou éclatante des sonorités, tant la vivacité des couleurs orchestrales, les grâces inventives et travaillées de la musique ont de séduction.

La partition, ajustée au *Film* par M. Richard Strauss, n'est sans doute qu'une atténuation, une diminution de la comédie lyrique. Mais combien elle est encore grandement charmante cette partition qui porte la griffe d'un puissant musicien !

Interprété par la jolie M<sup>me</sup> Huguette Duffos et l'aimable M<sup>lle</sup> Berger, par l'excellent comédien Jaque Catelain et par MM. Paul Hartmann, Michael Bohnen, Carl Forest, Feher, sans oublier M<sup>lle</sup> Cartellieri, le *Film* obtint un vif succès.

## Le Médecin malgré lui.

C'est vraiment une pièce de gala qu'une pièce de Molière. Et c'est une idée mieux qu'excellente d'avoir choisi, pour illustrer une représentation donnée à l'occasion de la fête de S. A. S. le Prince Souverain, une des œuvres du premier entre les premiers auteurs comiques de la France et de tous les pays.

*Le Médecin malgré lui* (que Molière écrit en hâte pour soutenir le *Misanthrope* qui ne faisait pas d'argent au théâtre qu'il dirigeait) n'est qu'une farce — mais quelle farce ! Une farce qui, en dépit de l'inévitable grossissement du comique, inhérent au genre, frise la comédie, où la drôlerie est impérieuse, copieuse et supérieure, où la verve est incomparable, où abondent les mots passés en proverbe. Le rire que déchaîne cette farce savoureuse et haute en couleur oblige le spectateur à faire un retour sur soi-même, à réfléchir. Il en est sans cesse ainsi à l'audition des œuvres des maîtres chez qui l'humanité ne perd jamais ses droits, — œuvres en lesquelles la touche magistrale trahit la souveraineté de l'observation, en lesquelles des types, pris sur le vif de la vie et synthétisant vices et ridicules de la nature mortelle, s'agitent et agissent en toute naïve splendeur. Les déformations de la farce, les outrances caricaturales n'enlèvent rien à la foncière vérité des personnages. L'homme subsiste sous le fantoche.

Cette pièce, jouée au XVII<sup>e</sup> siècle sous le titre du *Fagotier*, a le don de dérider les plus maussades. Et

c'est toujours au milieu des débordements d'hilarité que la femme de Sganarelle lance à la figure imbécile du maladroit Robert la phrase si connue : « Et je veux qu'il me batte, moi ! » ; que Sganarelle, promu docteur à la force du bâton, ayant parlé du cœur à droite et du foie à gauche, répond avec le plus beau sang-froid à quelqu'un lui faisant remarquer que d'ordinaire le cœur est à gauche et le foie à droite : « Oui, cela était autrefois ainsi, mais nous avons changé tout cela ». Est-il utile de s'appesantir sur l'allusion au « chapitre des chapeaux » ?

Dans *le Médecin malgré lui*, le fleuve comique coule si large et si abondant qu'on court le risque, à tout instant, d'être submergé sous les flots de son impétueuse gaieté.

Jouée avec une louable ardeur par MM. Croué, André Bacque, Savry, Bouquet, Blancard, Max de Rieux, et M<sup>mes</sup> Marcelle Yrven, Jeanne Fuxier et Cocéa, la farce immortelle de Molière, qui est une satire contre les médecins d'une réjouissante saveur, amusa follement le public.

Décors fort réussis, dont un — le troisième — tout à fait remarquable en son pittoresque de l'époque.

Les divertissements ajoutés au *Médecin malgré lui* étaient aussi agréablement réglés que joliment dansés et costumés. Et la musique de Monteclair, d'un charme aimablement suranné, reconstituée et orchestrée par M. Casadesus, fit grand plaisir. Orchestre à louer sans réserves.

Rien n'a manqué à la fête. Et les spectateurs emportèrent de cette soirée consacrée au divin Molière un souvenir heureux et reconnaissant. A. C.

## DANS LES CONCERTS

A la séance de *Concert classique et moderne* du mercredi 12 janvier, le public eut la surprise de voir monter au pupitre de chef d'orchestre, *Sir Landon Ronald*, Directeur du *Guildhall Conservatoire de Musique* et Chef d'orchestre des *Concerts du Royal Albert Hall de Londres*.

Après le français Gaubert, l'anglais Landon Ronald. C'est une façon comme une autre de pratiquer l'entente cordiale.

Le programme fort intéressant qu'avait élaboré l'éminent batteur de mesures, très en réputation sur les bords de la Tamise, se composait de l'ouverture de *Obéron* de Weber, de *Irish Rhapsody* de Stanford, de *Don Juan* (poème symphonique) de Richard Strauss et de la *Symphonie n° 5 en Mi mineur* de Tchaïkowsky.

Sir Landon Ronald est un de ces artistes, assez rares aujourd'hui, qui, placés à la tête d'un orchestre, ne se croient pas obligés d'agiter leur baguette de façon désordonnée et qui ont le dédain des mimiques frisant le bas comique. Estimant avec juste raison que, pour conduire une phalange d'instrumentistes, pas n'est besoin de recourir à certains moyens de nature à satisfaire uniquement les gens ne professant pas pour la vulgarité une sainte horreur, Sir Landon Ronald se contente d'être un chef de belle tenue, de goût équilibré et dirigeant avec sobriété — sobriété qui n'exclut pas la maîtrise.

Il impose le rythme avec autorité. Son souci de précision est tel que, pour ne rien laisser à l'aventure, et pour qu'aucun détail n'échappe à l'attention de l'auditeur, il pousse la recherche de la netteté jusqu'à la sécheresse. Oh ! sécheresse très relative, entendons-nous bien. C'est en somme, l'exagération d'une qualité, plus que l'affirmation d'un défaut.

Sir Landon Ronald dirigea magistralement les quatre œuvres dont les titres figuraient au programme ; mais celle qui lui fut la plus favorable, ce semble, c'est *Irish Rhapsody*.

Voilà plusieurs années, les grands concerts jouaient fréquemment *Irlande*, d'Augusta Holmès. C'était un poème symphonique de genre hybride et composite, non dénué de chaleur, d'où l'outrance des couleurs n'était pas bannie, d'allure assez fruste et d'un sentiment grossièrement romantique. *Irish Rhapsody* est d'une pensée plus réfléchie, plus condensée. Cette composition solidement établie, d'une réalisation brillante, d'une mentalité musicale épurée, d'un noble caractère, fait honneur au musicien remarquable qui en est l'auteur.

Grâce à Sir Landon Ronald, aidé de l'orchestre, les beautés mélodiques et les curiosités harmoniques d'*Irish Rhapsody* ne perdirent rien de leur éclat et de leur relief.

Interprétation plus parfaite d'une œuvre ne se peut guère rêver.

Sans atteindre à la fougueuse supériorité de *Mort et Transfiguration*, ni à l'exquise fécondité d'originalité des *Joyeuses incartades de Till Eulenspiegel*, le poème symphonique de Richard Strauss : *Don Juan* est un

ouvrage de large envergure, d'une magnificence d'exécution qui confond l'admiration. Nombre de bons esprits estiment même qu'il dépasse les frontières de la musique.

En dépit des difficultés accumulées d'un travail harmonique et instrumental exigeant le concours de forces aussi multiples que variées, l'idée s'efforce vers la clarté. Au milieu des suprêmes convulsions de la tempête sonore, la ligne du morceau ne se perd pas dans l'immensité des enchevêtrements de notes. C'est un quasi-miracle qu'une pareille réalisation, — produit d'une richesse d'imagination invraisemblable, attestant une ardeur de verve incroyable. Tout y est grand. Les intentions sont vastes. La complication ne manque pas d'une sorte de panache et, l'afflux torrentiel de ses grâces multi et omni sonnantes, dissimule la banalité fâcheuse de certains motifs.

Quoiqu'on pense du genre de musique pratiqué par M. Richard Strauss, il faut convenir que cet allemand de race est un fameux musicien et que peu de compositeurs seraient capables, à l'heure actuelle, d'écrire un poème symphonique comparable à *Don Juan*.

La *Symphonie n° 5 en Mi mineur* de Tchaïkowsky, laquelle ne vaut pas, et il s'en faut de beaucoup, la *Symphonie pathétique*, est une composition assez longue et diffuse dont on saisit difficilement la pensée directrice. Le musicien russe s'est ingénié à enclorre dans le cadre de la *Symphonie* une foule d'embryons d'idées assez disparates et grouillant comme larves. Si l'on est souvent intéressé, amusé, charmé par tel détail joliment présenté, par tel développement heureux, on est parfois déconcerté par la bizarrerie de la contexture, et par les apparences décousues de l'œuvre. Nonobstant la fin, toute en frénésie de mouvements et d'une franche couleur slave, la *Symphonie en Mi mineur*, sans distiller précisément l'ennui, est d'une audition volontiers laborieuse. Peut-être, sommes-nous incapable de pénétrer la subtilité des beautés qui émaillent la *Symphonie* de Tchaïkowsky, d'en saisir le sens musical ; peut-être nos habitudes, notre mentalité latine nous interdisent-elles de nous élever jusqu'à la compréhension d'une œuvre conçue et réalisée selon les rites de la religion d'art moscovite ? La chose est possible, voire probable. Plutôt que de divaguer davantage rangeons-nous donc sagement à l'avis du sosie de Molière :

Sur telles affaires toujours  
Le meilleur est de ne rien dire.

Sir Landon Ronald fut salué de formidables salves d'applaudissements après chaque morceau. A la fin du concert, la foule anglaise et exultante, qui emplissait à en faire craquer les murs, la salle toute d'or du Théâtre de Monte-Carlo, fit au peu ordinaire chef d'orchestre cher à son cœur une ovation à nulle autre pareille.

M. LÉON JEHIN.

Délicieuses furent les acclamations qui accueillirent M. Léon Jehin lorsqu'il parut pour prendre place au pupitre, dans l'après-midi du vendredi 14 janvier, et diriger le *Concert Moderne*.

La nouvelle s'étant répandue que le Maître de Chapelle de S. A. S. le Prince de Monaco venait d'être élevé à la dignité de Chevalier de la Légion d'Honneur, dilettantes, amateurs de musique et gens du *vulgum pecus* avaient tenu à payer leur tribut d'hommage affectueux et de reconnaissance émue au loyal et parfait chef d'orchestre dont la maîtrise s'affirme, ici, depuis plus de trente ans, dont la vie toute de dévouement à l'art musical se passa à en interpréter, à en épandre les beautés. Il faut le constater, car c'est la vérité, une atmosphère d'estime entoure la personne unanimement respectée et infiniment respectable de M. Léon Jehin. On ressent plus qu'une vive sympathie pour cet infatigable laborieux, sans cesse hanté par de grandioses visions musicales, vivant emprisonné dans les pures noblesses du rêve. Celui-là est quelqu'un de très simple, de très sincère — une belle âme d'artiste modeste et fier, que ne souille nul calcul mesquin, que ne trouble nulle ambition déplacée.

M. Léon Jehin est un peu ce qu'étaient ces robustes et magnifiques ouvriers d'art du moyen âge, qui travaillaient uniquement dans le but de satisfaire leur idéal secret, heureux de joindre leur effort aux efforts de la collectivité artistique, et d'aider dans la mesure de leur force à la propagation du beau sous ses formes les plus nobles et les plus pures.

Quand un des musiciens de la phalange instrumentale, que créa et dirige avec tant d'autorité M. Léon Jehin, attacha à l'habit du vénéré chef la Croix de la Légion d'Honneur, les bravos roulèrent leur tonnerre. On comprenait que nulle récompense n'était mieux méritée et que la croix des braves était à sa place à la boutonnière d'un brave artiste, lequel est dans toute l'acceptation du mot un brave homme

A. C.

## RÉCITAL D'ORGUE

Les voûtes parfumées d'encens de la Cathédrale de Monaco, une fois de plus, le samedi 15 janvier, ont retenti des majestueuses harmonies et des ineffables accents de l'orgue.

M. William Montillet, organiste réputé, en pétrissant les touches du royal instrument, fournit une preuve éclatante de sa supériorité comme exécutant.

Il faudrait être du métier pour apprécier, à sa valeur qui n'est point mince, le sérieux mérite d'organiste de M. Montillet, lequel a une connaissance peu commune de la musique d'église. Il faudrait être en état de rendre un substantiel hommage à la profondeur de sa science et à la magnificence de son jeu et de sa virtuosité. Malheureusement, ignorant les mystères de la technique, nous serions fort embarrassé de dire l'originalité de la « registration » dont use le très exalté professeur du Conservatoire de Genève, et du diable si nous savons pourquoi, pour arriver à produire tel effet, il est indispensable d'employer « les voix célestes » ou « les flûtes au positif ». Dans de pareilles conditions force nous est de nous en tenir à une très sommaire impression. C'est bien insuffisant, mais qu'y faire ?

L'audition des pages de haute naissance musicale de J.-S. Bach, Haëndel, Perruchot, Mozart, du Mage, Montillet, Mendelssohn et César Franck porta notre enthousiasme à la limite recueillie que le sentiment des convenances et la sainteté du lieu interdisent d'outrepasser.

Le *Récital* fut très beau. Cette heure de musique sacrée, où officia un parfait exécutant, dévot de l'art austère, ravit les nombreux assistants qui se pressaient dans la basilique d'élégantes proportions qui domine ce séculaire rocher de Monaco, dont l'ombre imposante et fleurie se projette sur la mer aux bleus horizons.

A. C.

## Cession de Fonds de Commerce

(Première Insertion.)

Par acte sous seing privé, en date à Monaco du 30 octobre 1926, enregistré, M<sup>me</sup> Antoinette PEGLION a vendu à M. et M<sup>me</sup> H. RASPINO le fonds de commerce de torréfaction de cafés qu'elle exploitait à Monte-Carlo, 25, avenue Saint-Charles.

Les créanciers de M<sup>me</sup> Peglion, s'il en existe, sont invités à faire opposition dans les délais légaux, au domicile du fonds vendu.

## Cession de Fonds de Commerce

(Deuxième Insertion.)

Suivant acte sous seing privé, en date à Monaco du 29 novembre 1926, enregistré, M<sup>me</sup> Jeanne-Marie DEZE, commerçante, a vendu à M<sup>me</sup> Laurence MOSCHIETTO, épouse de M. André CARGNINO, demeurant à Monte-Carlo, le fonds de commerce de crèmerie, restaurant-régime, qu'elle exploitait à Monte-Carlo, 1, avenue Saint-Laurent.

Les oppositions devront être faites au fonds vendu dans les dix jours à compter de la présente insertion.

Etude de M<sup>e</sup> AUGUSTE SETTIMO, notaire,  
41, rue Grimaldi, Monaco.

Société du Madal, Bobone, Bonnet et C<sup>o</sup>

Aux termes d'un acte sous signatures privées, en date à Monaco, Paris, Lisbonne, des 19 décembre 1926, 7 et 11 janvier 1927, dont un exemplaire a été déposé au rang des minutes de M<sup>e</sup> Settimo, notaire à Monaco, soussigné, le 19 janvier 1927 :

La Société en commandite simple dite SOCIÉTÉ DU MADAL, Chr. THAMS et C<sup>o</sup>, formée à Monaco, par acte du 25 février 1904, modifiée par acte du 20 décembre 1911, régulièrement publiée, a été modifiée à nouveau de la façon suivante :

I<sup>o</sup> M. Christian THAMS, Ministre Plénipotentiaire, domicilié à Monaco, rue des Vieilles-Casernes, n<sup>o</sup> 2 ;

A cédé tous ses droits dans la dite Société, à compter rétroactivement du 1<sup>er</sup> janvier 1926, à la Société du Madal, Société anonyme, au capital de 13.000.000 de

francs, dont le siège social est à Monaco, avenue Saint-Martin ;

II<sup>o</sup> M. Christian THAMS, associé-gérant, a donné sa démission ;

III<sup>o</sup> M. le Comte DE BOBONE, Carlo-Jeronymo-Humberto BOBONE, Administrateur de Sociétés, demeurant à Lisbonne, rua São Philippe Nery, 80 ;

M. Théophile BONNET, Directeur de Sociétés, demeurant à Quelimane ;

M. Michel TERESTCHENKO, Administrateur de Sociétés, demeurant à Paris, 22, place Vendôme ;

Deviennent dans la dite Société en commandite, les seuls associés en noms et gérants solidairement responsables ; deux autres associés commanditaires sont désignés dans l'acte.

Les gérants exerceront les fonctions de la manière suivante :

M. le Comte de Bobone s'occupera des relations de la Société du Madal avec le Gouvernement et les Autorités Portugaises et du recrutement de la main-d'œuvre nécessaire à la Société.

M. Bonnet s'occupera en Afrique, de toutes les affaires agricoles, commerciales, industrielles, immobilières et financières de la Société et de toutes ses affaires administratives autres que celles confiées à M. le Comte de Bobone.

M. Terestchenko s'occupera de toutes les affaires de la Société relevant du siège social et assurera la direction, pour les harmoniser, de toutes les affaires de la Société en général.

MM. le Comte de Bobone, Bonnet et Terestchenko auront seuls la signature sociale dont ils pourront faire usage ensemble ou séparément, mais uniquement pour les affaires de la Société.

IV<sup>o</sup> La dénomination de la Société reste *Société du Madal*.

La raison et la signature sociales seront *Bobone, Bonnet et C<sup>o</sup>*.

V<sup>o</sup> Les bénéfices de la Société du Madal, Société en commandite, après prélèvement d'un intérêt de 5% pour le capital et de 5% pour la réserve, seront répartis à raison de :

90% aux commanditaires ;  
10% aux gérants à se répartir entre eux à leur convenance.

VI<sup>o</sup> Il n'est apporté aucune autre modification au contrat de société du 20 décembre 1911 ni à celui du 25 février 1904.

Un extrait du dit acte est déposé ce jour au Greffe Général des Tribunaux de la Principauté de Monaco, pour être transcrit et affiché conformément à la loi.

Monaco, le 20 janvier 1927.

(Signé :) A. SETTIMO.

Etude de M<sup>e</sup> ALEXANDRE EYMIN,  
docteur en droit, notaire,  
2, rue du Tribunal, Monaco.

SOCIÉTÉ NOUVELLE MONÉGASQUE  
DU  
GRAND HOTEL ET CONTINENTAL  
A MONTE-CARLO

## DISSOLUTION

(Publication prescrite par le dernier paragraphe de l'article 17 de la Loi n<sup>o</sup> 71, du 3 janvier 1924, sur les Sociétés par actions.)

I. — Aux termes d'un procès-verbal dressé en la forme authentique, le six octobre mil neuf cent vingt-cinq, par M<sup>e</sup> Eymin, notaire soussigné, les actionnaires de la Société Anonyme Nouvelle du Grand Hôtel et Continental à Monte-Carlo, à cet effet spécialement convoqués et réunis, ont prononcé la dissolution anticipée de la Société et ont nommé comme liquidateurs avec les pouvoirs les plus étendus et avec faculté d'agir ensemble ou séparément : M. Georges FILHARD, caissier à la Société des Bains de Mer, demeurant à Monaco ; M. Herman BECK, comptable, demeurant, 12, rue Delfy, à Nice ; et M. Innocent ROUDEN, expert-comptable, demeurant 21, boulevard Joseph-Garnier, à Nice.

II. — Cette délibération a été déposée, pour approbation, le trente octobre mil neuf cent vingt-cinq, au Secrétariat du Ministère d'Etat qui en a délivré récépissé n<sup>o</sup> 2286, a donné acte du dit dépôt et, le vingt-trois janvier mil neuf cent vingt-sept, a notifié : « qu'aux « termes d'un avis émis par le Conseil d'Etat et approuvé « par Son Altesse Sérénissime le Prince, les délibéra- « tions de dissolutions de Sociétés ne doivent plus, « d'après les lois en vigueur, être subordonnées à « l'autorisation Princièrè ou Gouvernementale. La « publication au *Journal de Monaco*, Bulletin Officiel, « est la seule formalité devant faire suite aux délibé- « rations de cette nature ».

III. — Une expédition, délivrée par M<sup>e</sup> Eymin, notaire soussigné, du procès-verbal authentique de la délibération précitée du six octobre mil neuf cent vingt-cinq, a été déposée, ce jourd'hui même, au Greffe Général des Tribunaux de la Principauté.

Monaco, le 20 janvier 1927.

Pour extrait :  
(Signé :) ALEX. EYMIN.

## PARQUET GÉNÉRAL DE MONACO

(Exécution de l'article 381 du Code  
de Procédure pénale.)

Suivant exploit de Vialon, huissier, en date du 5 janvier 1927, enregistré, le nommé GALLIANO (Georges), né le 28 juillet 1886, à Niella-Belbo, province de Cuneo (Italie), sans profession régulière, sans domicile ni résidence connus, a été assigné à comparaître personnellement le mardi 15 février 1927, à 9 heures du matin, devant le Tribunal Correctionnel de Monaco, sous les préventions d'organisation illicite d'une loterie et d'escroquerie ; — délits prévus et réprimés par les articles 403, 417, 419 du Code pénal.

Pour extrait :  
P. le Procureur Général,  
HENRI GARD, Substitut Général.

## Chemins de Fer de Paris à Lyon et la Méditerranée

## Visitez la Corse, Ile de Beauté

Les Services Automobiles P.-L.-M. d'excursions en Corse sont rétablis depuis le 1<sup>er</sup> janvier 1927.

Des voitures partent d'Ajaccio tous les jours pour effectuer le Circuit des Calanches de Piana et du Golfe de Porto. D'autres quittent Ajaccio les dimanche et mercredi pour faire, en deux jours, le Circuit de Bonifacio et de Bavella.

Au départ de Bastia, le Circuit du Cap Corse a lieu les dimanche, lundi, mercredi et jeudi. Au printemps prochain, ce Circuit sera effectué chaque jour et d'autres Services seront mis en circulation entre Ajaccio et Ile-Rousse, Bastia et Ile-Rousse, Ajaccio et Corte, par Piana ; Ajaccio et Corte, par Bonifacio.

De même, fonctionneront les Circuits de la forêt de Valdoniello et du défilé de l'Inzecca, au départ de Corte ; le Circuit de la Castagniccia au départ de Bastia.

Les principales gares P.-L.-M. délivrent des billets directs avec enregistrement direct des bagages pour les ports d'Ajaccio, Bastia, Calvi et Ile-Rousse, les gares de Corte, Ghisonaccia et Vizzavona.

L'ARGUS DE LA PRESSE\*, continuant ses travaux de documentation, publie une nouvelle édition de **NOMENCLATURE des journaux en langue française paraissant dans le monde entier**. Ce travail précis et ordonné contient plus de 10.000 noms de journaux de notre langue, publiés tant en France qu'aux pays les plus éloignés.

\* 37, rue Bergère, Paris (IX<sup>e</sup>).

Le Gérant : LOUIS AUREGLIA.

Imprimerie de Monaco. -- 1927.